



**Conseil Communautaire
Jeudi 14 Avril 2016
Salle des fêtes
de Champagne et Fontaines**



Ribérac, le 6 Avril 2016

Nos réf : D-B/ JB-C/04.16
Dossier suivi par : *Jean-Baptiste CHAMOUTON*

Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du :

**Conseil Communautaire
du Jeudi 14 Avril 2016
à 18 heures 30
dans la salle des fêtes
de CHAMPAGNE ET FONTAINES**

Vous trouverez l'ordre du jour ci-joint ainsi qu'une note de présentation synthétique des projets de délibération.

Je compte vivement sur votre présence.

Et je vous prie de trouver ici, Madame, Monsieur le Conseiller Communautaire, le témoignage de mes meilleurs sentiments.

Le Président,

Didier BAZINET



Secrétariat Général

11 Rue Couleau - BP 10 - Tél. 05 53 92 50 80 Fax. 05 53 92 50 62 E-mail : jb.chamouton@cc-paysriberais.fr

SOMMAIRE

PAGE 4	ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 14 AVRIL 2016
PAGE 6 - 14	PV DU CONSEIL DU 23 FEVRIER 2016
PAGE 15 - 31	NOTE DE SYNTHESE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 14 AVRIL 2016
PAGE 32	MODELE DE PROCURATION



ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14.04.2016

ADMINISTRATION GENERALE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/34

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT PERIGORD NUMERIQUE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/35

REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES COMMUNES CDC FAST 2015 et 2016

PROJET DE DELIBERATION N°2016/36

CONSULTATION POUR LE CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT A ENERGIE POSITIVE SUR LA COMMUNE DE SIORAC DE RIBERAC

PROJET DE DELIBERATION N°2016/37

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ACCEPTER UN DON DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU VERTEILLACOIS SUITE A DISSOLUTION.

URBANISME

PROJET DE DELIBERATION N°2016/38

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE CHAMPAGNE FONTAINES

PROJET DE DELIBERATION N°2016/39

MODIFICATION DE L'ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2015/174 INSTITUANT LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

FINANCES

PROJET DE DELIBERATION N°2016/40

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT SCOLAIRE 2015

PROJET DE DELIBERATION N°2016/41

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE LE JARISSOU 2015

PROJET DE DELIBERATION N°2016/42

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2016 DE LA ZAE LE JARISSOU

PROJET DE DELIBERATION N°2016/43

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE PUYMOZAC 2015

PROJET DE DELIBERATION N°2016/44

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VILLETTOUREIX 2015

PROJET DE DELIBERATION N°2016/45

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2016 DE LA ZAE DE VILLETTOUREIX

PROJET DE DELIBERATION N°2016/46

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'UTMV 2015

PROJET DE DELIBERATION N°2016/47

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2016 DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/48

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT 2015

PROJET DE DELIBERATION N°2016/49

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2016 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

PROJET DE DELIBERATION N°2016/50

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

PROJET DE DELIBERATION N°2016/51

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROJET DE DELIBERATION N°2016/52

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SPANC 2015

PROJET DE DELIBERATION N°2016/53

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2016 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROJET DE DELIBERATION N°2016/54

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME 2015

PROJET DE DELIBERATION N°2016/55

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2016 DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

PROJET DE DELIBERATION N°2016/56

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL 2015

PROJET DE DELIBERATION N°2016/57

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2016 CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

PROJET DE DELIBERATION N°2016/58

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE SERVICE ADS 2016

PROJET DE DELIBERATION N°2016/59

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2015

PROJET DE DELIBERATION N°2016/60

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

PROJET DE DELIBERATION N°2016/61

ADOPTION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE DES MENAGES 2016

PROJET DE DELIBERATION N°2016/62

ADOPTION DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE UNIQUE 2016

PROJET DE DELIBERATION N°2016/63

ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2016

PROJET DE DELIBERATION N°2016/64

REGULARISATION DU COMPTE 673 (ANNULATION SUR EXERCICES ANTERIEURS)

PROJET DE DELIBERATION N°2016/65

ADOPTION DES SUBVENTIONS 2016 1^{ERE} PARTIE

SPORT

PROJET DE DELIBERATION N°2016/66

ADOPTION DES TARIFS ET HORAIRES DES PISCINES INTERCOMMUNALES POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

RESSOURCES HUMAINES

PROJET DE DELIBERATION N°2016/67

CREATION D'UN POSTE D'UN CHARGE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/68

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

PROJET DE DELIBERATION N°2016/69

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

PROJET DE DELIBERATION N°2016/70

RECRUTEMENT D'AGENTS DU SERVICE TOURISME ET DU SERVICE DES SPORTS EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/71

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSIONS DE POSTES

PROJET DE DELIBERATION N°2016/72

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE COMMUNAUTAIRE

Examen des projets de délibération du conseil communautaire :

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité (sauf la délibération n° 2016/33 avec 1 abstention).

RESSOURCES FINANCES
(Rapporteur Jean-Marcel BEAU)

DELIBERATION N°2016/12 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 251,00				2 251,00
Opérations de l'exercice	245 898,59	247 852,11	4 204,52		250 103,11	247 852,11
TOTAUX	245 898,59	250 103,11	4 204,52		250 103,11	250 103,11
Résultats de clôture		4 204,52	4 204,52			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	245 898,59	250 103,11	4 204,52		250 103,11	250 103,11
RESULTATS DEFINITIFS		4 204,52	4 204,52			

DELIBERATION N°2016/13 : AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

Il est proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2016 du budget annexe de l'Office de Tourisme de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 4 204.52 €
-compte 1068 excédents de fonctionnement affecté : 4 204.52 €

DELIBERATION N°2016/14 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	129 559,11	133 974,64	4 415,53		133 974,64	133 974,64
TOTAUX	129 559,11	133 974,64	4 415,53		133 974,64	133 974,64
Résultats de clôture		4 415,53	4 415,53			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	129 559,11	133 974,64	4 415,53		133 974,64	133 974,64
RESULTATS DEFINITIFS		4 415,53	4 415,53			

DELIBERATION N°2016/15 : AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE SOCIAL

Il est proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2016 du budget annexe Centre Social de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 4 415.53 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 4 415.53 €

DELIBERATION N°2016/16 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SPANC

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		18 755.11		11 633.09		30 388.20
Opérations de l'exercice	164 263.32	237 423.97	11 243.00	5 568.91	175 506.32	242 992.88
TOTAUX	164 263.32	256 179.08	11 243.00	17 202.00	175 506.32	273 381.08
Résultats de clôture		91 915.76		5 959.00		97 874.76
Restes à réaliser			13 403.00		13 403.00	
TOTAUX CUMULES	164 263.32	256 179.08	24 646.00	17 202.00	188 909.32	273 381.08
RESULTATS DEFINITIFS		91 915.76	7 444.00			84 471.76

Patrick LACHAUD : constate que cet excédent, est lié à des prévisions de dépenses non réalisées et des recettes perçues bien plus importantes que celles estimées. Il souhaite avoir quelques explications.

Jean-Marcel BEAU précise que pour élaborer ce budget 2015 il a fallu évaluer des recettes sur l'ex CCVD qui auparavant avait délégué cette prestation à la Sogedo. Il y avait donc une incertitude sur les redevances encaissées qui ont été sous estimées et des dépenses notamment pour les honoraires qui étaient sur estimées.

Didier BAZINET : demande que l'on étudie la possibilité d'affecter cet excédent pour inciter à la réhabilitation des installations des particuliers.

DELIBERATION N°2016/17: AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DU SPANC

Il est proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2016 du budget annexe du SPANC de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 5 959.00 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 7 444.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 résultat de fonctionnement reporté : 84 471.76 €

DELIBERATION N°2016/18 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE VILLETUREIX

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,12	22 434,84		22 434,84	0,12
Opérations de l'exercice	537 834,96	653 235,10	637 834,96	544 869,80	1 175 669,92	1 198 104,90
TOTAUX	537 834,96	653 235,22	660 269,80	544 869,80	1 198 104,76	1 198 105,02
Résultats de clôture		115 400,26	115 400,00			0,26
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	537 834,96	653 235,22	660 269,80	544 869,80	1 198 104,76	1 198 105,02
RESULTATS DEFINITIFS		115 400,26	115 400,00			0,26

DELIBERATION N°2016/19 : AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VILLETTOUREIX

Il est proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2016 du budget annexe de la ZAE de Villettoireix de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 115 400.00 €
 -compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 115 400.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 résultat de fonctionnement reporté : 0.26 €

DELIBERATION N°2016/20 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE PUYMOZAC

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice		555,10		8877,42		9 432,52
TOTAUX		555,10		8 877,42		9 432,52
Résultats de clôture Restes à réaliser		555,10		8877,42		9 432,52
TOTAUX CUMULES		555,10		8 877,42		9 432,52
RESULTATS DEFINITIFS		555,10		8877,42		9 432,52

DELIBERATION N°2016/21 : AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE PUYMOZAC

Le budget annexe Zone d'Activité Economique de Puymozac étant clôturé fin 2015, il est proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2016 du budget principal de la CCPR.

DELIBERATION N°2016/22 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice	20 183,04	32 588,43	12 386,81		32 569,85	32 588,43
TOTAUX	20 183,04	32 588,43	12 386,81		32 569,85	32 588,43
Résultats de clôture Restes à réaliser		12 405,39	12 386,81			18,58
TOTAUX CUMULES	20 183,04	32 588,43	12 386,81		32 569,85	32 588,43
RESULTATS DEFINITIFS		12 405,39	12 386,81			18,58

DELIBERATION N°2016/23 : AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 12 386.81 €
 -compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 12 386.81 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 18.58 €

Il convient cependant d'amener une variation à ces montants car l'affectation du résultat va prendre en compte des transferts et intégrations de résultats par opération d'ordre non budgétaire comme suit :

-Investissement : + 10 786.16 €
 -Fonctionnement : -12 198.63 €

Il est donc proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2016 du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 1 600.65 €
 -compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 206.76 €

DELIBERATION N°2016/24 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	46,08			1 860,85	46,08	1 860,85
Opérations de l'exercice	252 392,01	275 484,24	271 544,38	247 514,15	523 936,39	522 998,39
TOTAUX	252 438,09	275 484,24	271 544,38	249 375,00	523 982,47	524 859,24
Résultats de clôture		23 046,15	22 169,38			876,77
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	252 438,09	275 484,24	271 544,38	249 375,00	523 982,47	524 859,24
RESULTATS DEFINITIFS		23 046,15	22 169,38			876,77

DELIBERATION N°2016/25 : AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Il est proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2016 du budget annexe du LOTISSEMENT de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 résultat d'investissement reporté : 22 169.38 €
 -compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 22 169.38 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 résultat de fonctionnement reporté : 876.77 €

DELIBERATION N°2016/26 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE JARISSOU

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			54 314,95		54 314,95	
Opérations de l'exercice	388 138,65	422 388,59	408 135,98	422 201,76	796 274,63	844 590,35
TOTAUX	388 138,65	422 388,59	462 450,93	422 201,76	850 589,58	844 590,35

Résultats de clôture		34 249,94	40 249,17		5 999,23	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	388 138,65	422 388,59	462 450,93	422 201,76	850 589,58	844 590,35
RESULTATS DEFINITIFS		34 249,94	40 249,17		5 999,23	

DELIBERATION N°2016/27 : AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DU ZAE JARISSOU

Il est proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2016 du budget annexe de la ZAE Jarissou de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 résultat d'investissement reporté : 40 249,17 €
 -compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 34 249,94 €

DELIBERATION N°2016/28 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'UTMV

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		30,50		2 453,50		2 484,00
Opérations de l'exercice	2 562,00	3 531,50		2 562,00	2 562,00	6 093,50
TOTAUX	2 562,00	3 562,00		5 015,50	2 562,00	8 577,50
Résultats de clôture		1 000,00		5 015,50		6 015,50
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 562,00	3 562,00		5 015,50	2 562,00	8 577,50
RESULTATS DEFINITIFS		1 000,00		5 015,50		6 015,50

DELIBERATION N°2016/29 : AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DE L'UTMV

Il est proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2016 du budget annexe de l'UTMV de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 résultat d'investissement excédentaire reporté : 5 015.50 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 résultat de fonctionnement excédentaire reporté : 1 000.00 €

DELIBERATION N°2016/30 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPR

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		514 703,20	383 981,07		383 981,07	514 703,20
Opérations de l'exercice	11 622 629,79	12 315 527,84	1 460 778,16	1 255 145,21	13 083 407,95	13 570 673,05
TOTAUX	11 622 629,79	12 830 231,04	1 844 759,23	1 255 145,21	13 467 389,02	14 085 376,25
Résultats de clôture		1 207 601,25	589 614,02			617 987,23
Restes à réaliser			596 000,00	596 888,00	596 000,00	596 888,00
TOTAUX CUMULES	11 622 629,79	12 830 231,04	2 440 759,23	1 852 033,21	14 063 389,02	14 682 264,25
RESULTATS DEFINITIFS		1 207 601,25	588 726,02			618 875,23

DELIBERATION N°2016/31 : AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPR

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 589 614.02 €
-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 588 726.02 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 618 875.23 €

Il convient cependant d'amener une variation à ces montants car l'affectation du résultat va prendre en compte des transferts et intégrations de résultats par opération d'ordre non budgétaire comme suit :

-Investissement : - 10 786.16 €
-Fonctionnement : +12 198.63 €

Il est donc proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2016 du budget principal de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 600 400.18€
-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 599 512.18 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 620 287.70 €

Il est à noter que les résultats du budget annexe ZAE de Puymozac, clôturé fin 2015, seront repris au Budget Principal par Décision Modificative en cours d'année 2016 selon les résultats suivants :

-excédent d'investissement: 8 877.42 €
-excédent de fonctionnement : 555.10 €

Pour l'ensemble des votes de compte administratif, Didier Bazinet quitte la salle au moment du vote.

DELIBERATION N°2016/32 : AVIS SUR LE RAPPORT DU DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose à toute collectivité comptant une commune de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 du CGCT).

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget, sous peine que celui-ci soit entaché d'illégalité.

Il doit informer sur la situation financière et permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité, afin d'éclairer les choix lors du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Dans le rapport doivent notamment figurer des données relatives au personnel et à la structure de la dette. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport est à la discrétion de la collectivité en l'absence de décret d'application.

Il donne lieu à un débat. Ce débat est acté par une délibération spécifique qui à son tour donne lieu à un vote.

Jean-Marcel Beau : procède à la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2016.

Jeannik Nadal interroge sur l'état d'avancement du projet de réhabilitation du Village Vacances de Beauclair. :

Didier Bazinet précise que l'on étudie un nouveau projet avec des travaux portant sur l'accessibilité, a les ménagements extérieurs, l'aménagement d'une piscine. Il faut également réfléchir à un habitat léger de loisirs.

Daniel Bonnefond demande si l'on ne peut pas encourager l'initiative économique en soutenant financièrement selon des modalités à définir des projets d'implantation.

Didier Bazinet : c'est à la Commission développement économique de se pencher sur la question. Il estime que la collectivité peut faire porter ses efforts sur le prix de ventes de ses terrains à vocation économique comme ceux de Tocane. Il ne faut pas perdre de vue que les aides directes aux entreprises sont une compétence Régionale.), Il estime qu'il faut aller plus loin sur le déploiement de la fibre optique. Il relève enfin que l'arrivée prochaine d'un développeur économique permettra un véritable accompagnement pour les porteurs de projets.

DELIBERATION N°2016/33 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2016

Le premier alinéa du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit que le conseil communautaire doit communiquer aux communs membres avant le mois de février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions de compensation. Les attributions de compensation définitives pour l'année 2016 seront arrêtées après l'adoption par les communes à la majorité qualifiée du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées avant la fin de l'année.

La CLECT s'est réunie le 27 janvier et a examiné les charges transférées au titre des écoles, de l'assainissement collectif, du terrain de football de Segonzac, de la participation au SIVOS de Tocane et du service urbanisme. N'ont pas encore été évaluées pour le moment les charges transférées au titre des PDIPR, chemins blancs, voirie du bourg dans les communes des Hauts de Dronne.

A partir des évaluations des charges transférées suite à l'harmonisation de statuts, il est proposé d'adopter le montant provisoire des attributions de compensation comme suit :

Communes	AC définitives 2015	Montants provisoires des charges transférées	AC provisoires 2016 Valeur 02/2016
ALLEMANS	8 530	6 605	15 135
BERTRIC BUREE	48 720	5 583	54 303
BOURG DES MAISONS	60 307	0	60 307
BOURG DU BOST	-1333	0	-1 333
BOUTEILLES ST SEBAST.	-954	0	-954
CELLES	4 195	13 225	17 420
CERCLES	6 927	3 248	10 175
CHAMPAGNE FONTAINE	9 368	4 809	14 177
CHAPDEUIL	509	2 359	2 868
CHASSAIGNES	836	0	836
CHERVAL	9 291	3 879	13 170
COMBERANCHE EP.	6 484	0	6 484
COUTURES	6 271	0	6 271
CREYSSAC	1 793	1 551	3 344
DOUCHAPT	-1648	14607	12959
GOUTS ROSSIGNOL	4 555	0	4 555
GRAND BRASSAC	6 014	11 911	17 925
LA CHAPELLE GRES.	490	0	490
LA CHAPELLE MONTAB.	996	0	996
LA JEMAYE	3 164	0	3 164
LA TOUR BLANCHE	18 774	3 253	22 027
LISLE	20 633	26 392	47 025
LUSIGNAC	-168	4 531	4 363
MONTAGRIER	13 850	15 128	28 978
NANTEUIL AURIAC B.	4 734	0	4 734
PAUSSAC SAINT VIVIEN	19 260	13 065	32 325
PETIT BERSAC	9 749	0	9 749
PONTEYRAUD	60	0	60
RIBERAC	728 769	25 809	754 578
SEGONZAC	-1 558	11508	9950
SIORAC DE RIBERAC	-614	0	-614
ST ANDRE DE DOUBLE	2 214	0	2 214
ST JUST	2 307	2 145	4 452
ST MARTIAL VIVEYROLS	8 846	3 381	12 227
ST MARTIN DE RIBERAC	-1 002	5 146	4 144
ST MEARD DE DRONE	10 323	0	10 323
ST PARDOUX DE DRONE	1 818	2 077	3 895
ST PAUL LIZONNE	8 073	3 115	11 188
ST SULPICE DE R.	1 556	7 705	9 261
ST VICTOR	636	3 349	3 985

ST VINCENT DE C.	17 059	2 844	19 903
TOCANE SAINT-APRE	113 363	40 540	153 903
VANXAINS	-2 153	9 016	6 863
VENDOIRE	1 233	0	1 233
VERTEILLAC	48 120	4 952	53 072
VILLETTOUREIX	18 334	11 431	29 765
TOTAL	1 218 731	263 164	1 481 895

Ces montants seront reversés ou prélevés par dixièmes à compter du mois de mars.

CULTURE
(Rapporteur Daniel VILLEDARY)

DELIBERATION N°2016/34 : TARIFS SPECTACLES « CAPITALE VIENTIANE » ET « BRUITS DE COULOIR »

Dans le cadre de la mise en place de spectacles jeunes publics, la Communauté de Communes du Pays Ribéracois a initialement prévu, en plus d'« Ombres et Lumières », des ateliers et spectacles en direction des enfants (scolaires du cycle 3), des jeunes (collège et lycée) et des familles (tout public) en partenariat avec l'Agence Culturelle et le Centre Culturel de Ribérac.

Toutefois compte tenu de l'évolution du partenariat, nous allons assurer la billetterie pour les entrées de deux spectacles payants de la compagnie « Ouïe Dire » pour assurer la continuité de notre projet :

Le jeudi 10 mars 2016 avec le spectacle « Capitale Vientiane »

Le mardi 29 mars 2016 avec le spectacle « Bruits de couloir »

Ces deux spectacles se tiennent à Ribérac.

Le montant de la recette de la billetterie sera reversé à l'Agence Culturelle

Tarifs proposés pour ces spectacles

	Tarif
Adultes	9€
Moins de 18 ans	6€

Questions diverses :

Jean-Pierre Jugie rappelle qu'une réunion est programmée le 6 mars 15h à Allemans sur l'accessibilité des bâtiments. Réunion animée par la DDT. Concernant le PLUI les communes ont été destinataires d'un questionnaire qui peut être retourné directement à la CCPR (à Ribérac ou Verteillac). Certains élus font valoir que ce questionnaire est parfois complexe dans ses formulations. Il est également soulevé la « confidentialité » de certaines informations et il est conseillé sur les questions relatives au plan d'épandage communal d'indiquer qu'il faut se rapprocher de la chambre d'agriculture.

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
SUR LES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 AVRIL 2016**

**ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR : Didier BAZINET**

PROJET DE DELIBERATION N°2016/34 : Désignation d'un délégué Titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte Ouvert « Périgord Numérique »

Le Syndicat Mixte ouvert « Périgord Numérique » auquel adhère la CCCPR est chargé de la définition de la stratégie d'aménagement numérique départementale et de la conception et construction des infrastructures numériques. L'objectif à terme est de permettre à tous d'avoir un accès au très haut débit.

Il appartient à la CCPR de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter notre EPCI au conseil d'administration.

Il est proposé de désigner Didier BAZINET comme titulaire et Allain TRICOIRE comme suppléant.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/35 : Remboursement de frais par les communes pour CDC FAST 2015 et 2016

En 2009, l'ancienne CCR a passé un contrat avec CDCFAST concernant la dématérialisation des documents à transmettre en préfecture pour l'ensemble des 14 communes qui la composaient alors. Le montant global de la facture était arrêté à 1284,52€ pour l'année 2014. Le calcul était le suivant :

$$1284.52/15 = 85.63€$$

Le montant global de la facture a augmenté mais la participation demandée aux communes restera la même. Ainsi chaque commune participante participera à hauteur de 171.26€ pour les années 2015 et 2016.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/36 : Consultation pour le choix du Maître d'œuvre dans le cadre du projet de construction d'un centre d'hébergement à Énergie Positive sur la commune de Siorac de Ribérac

Le projet relatif à la construction d'un centre d'hébergement à énergie positive à Siorac de Ribérac est en cours d'instruction par les cofinanceurs sollicités.

Il est proposé d'ores et déjà de lancer la consultation pour une mission complète de maîtrise d'œuvre du projet, en procédure adaptée. Le choix du maître d'œuvre sera soumis à l'approbation du conseil communautaire après avis de la Commission MAPA.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/37 : Autorisation donnée au Président d'accepter un don au profit du Centre social et culturel du Verteillacois suite à dissolution.

Il s'agit d'encaisser au profit du budget du Centre social et Culturel du Pays Ribéracois la somme de 101 280 €.

Cette disponibilité financière doit être prioritairement consacrée à un projet d'investissement pour que le Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois déploie son activité.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE – URBANISME
RAPPORTEUR : Jean-Pierre JUGIE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/38 : Révision de la carte communale de Champagne et Fontaines

Suite à la demande de la commune et afin de mettre en conformité les documents d'urbanisme avec le projet d'aménagement de la piste automobile, il est nécessaire de modifier le zonage d'un secteur bien précis de la carte communale de Champagne Fontaines comme cela a été fait sur les communes de Nanteuil Auriac de Bourzac et Venduire. Le Préfet (dans un courrier en date du 9 mars dernier) nous invite à réviser la carte communale pour permettre d'accueillir en toute sécurité juridique le projet de piste sans avoir à attendre l'achèvement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours.

A noter que le permis d'aménager concernant cette piste sera instruit par le service ADS de la CCPR.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/39 : Modification de l'annexe à la délibération n° 2015/174 instituant le Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Communautaire par délibération en date du 12 novembre 2015 a décidé d'instituer un Droit de Prémption Urbain (DPU),

- Sur les secteurs suivants des PLU des communes de Ribérac, Tocane-St-Apre, Montagner, Villeteureix, Lisle, Vanxains, Segonzac :

L'ensemble des zones urbaines (zones U),
L'ensemble des zones à urbaniser (zones AU).
- Sur les secteurs des communes dotées d'une carte communale et sur lesquelles un droit de prémption avait déjà été instauré ou pour lesquelles un droit de prémption doit être instauré. Les communes concernées et les secteurs concernés ont fait l'objet d'une annexe à la délibération.

Cette annexe a déjà fait l'objet d'une première modification par délibération en date du 17 décembre 2015 instaurant le DPU sur des parcelles des communes de Saint Victor, Saint Sulpice de Roumagnac et Paussac St Vivien.

Il convient de modifier à nouveau cette annexe afin **d'instaurer le Droit de Prémption Urbain sur les parcelles n°531, 535, 536, 534 section C de la commune de Saint Pardoux de Dronne dans le but de réaliser du logement social.**

Conformément à l'article R.211-2 du Code de l'Urbanisme, les délibérations relatives à l'instauration du Droit de Prémption font l'objet d'une insertion dans deux journaux du département habilités à recevoir des annonces légales afin qu'elles deviennent exécutoires.

FINANCES
RAPPORTEUR : Jean-Marcel BEAU

PROJET DE DELIBERATION N°2016/40 : Adoption du compte de gestion du budget annexe du Transport Scolaire 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Transport Scolaire de l'exercice 2015 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/41 : Adoption du compte de gestion du budget annexe de la ZAE Le Jarissou 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe ZAE Le Jarissou de l'exercice 2015 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/42 : Adoption du budget annexe 2016 de la ZAE Le Jarissou

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
658 charges diverses	0,39	7015 vente de terrains 27 200
66111 intérêts des emprunts	14 652,95	747 subvention du BP 19 449,85
71355 variations de stocks	388 138,65	71355 variations de stocks 375 591,99
023 virement à la SI	19 449,85	
TOTAL	422 241,84	422 241,84

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
001 résultat reporté	40 249,17	021 virement de la SF 19 449,85
1641 emprunts	25 997,28	3555 terrains aménagés 388 138,65
3555 terrains aménagés	375 591,99	1068 excédent de fnt 34 249,94
TOTAL	441 838,44	441 838,44

PROJET DE DELIBERATION N°2016/43 : Adoption du compte de gestion du budget annexe de la ZAE Puymozac 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe ZAE Puymozac de l'exercice 2015 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/44 : Adoption du compte de gestion du budget annexe de la ZAE de Villeteureix 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe ZAE de Villeteureix de l'exercice 2015 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/45 : Adoption du budget annexe 2016 de la ZAE de Villeteureix

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
66111 intérêts des emprunts	10 360,26	002 résultat reporté	0,26
71355 variations de stocks	537 834,96	71355 variations de stocks	498 194,96
668 autres charges financières		7015 vente de terrains aménagés	50 000,00
TOTAL	548 195,22		548 195,22

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
001	115 400,00	1068 excédent de fonctionnement	115 400,00
1641	15 517,50	3555 terrains aménagés	537 834,96
3555 terrains aménagés	498 194,96		
TOTAL	629 112,46		653 234,96

PROJET DE DELIBERATION N°2016/46 : Adoption du compte de gestion du budget annexe de l'UTMV 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe UTMV de l'exercice 2015 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/47 : Adoption du budget annexe 2016 de l'UTMV

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
623 Publicité	1 000,00	002 résultat reporté	1 000,00
6811 dotation aux amortissements	2 153,00	748 subvention d'exploitation	2 153,00
TOTAL	3 153,00		3 153,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
2031 frais d'études	7 168,50	001 résultat reporté	5 015,50
		28031 amortissements	2 153,00
TOTAL	7 168,50		7 168,50

PROJET DE DELIBERATION N°2016/48 : Adoption du compte de gestion du budget annexe du Lotissement 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Lotissement de l'exercice 2015 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/49 : Adoption du budget annexe 2016 du Lotissement

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
66111 intérêts des emprunts	5 177,29	002 excédent reporté	876,77
71355 variation de stocks	235 919,38	774 subvention du BP	39 925,52
023 virement de section	40 802,29	71355 variation de stock	241 096,67
TOTAL	281 898,96		281 898,96

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES
001 déficit reporté	22 169,38	021 virement de section	40 802,29
1641 emprunts	35 625,00	1068 excédent affecté	22 169,38
3555 terrains aménagés	241 096,67	3555 terrains aménagés	235 919,38
TOTAL	298 891,05		298 891,05

PROJET DE DELIBERATION N°2016/50 : Adoption du compte de gestion du budget annexe assainissement collectif 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Assainissement Collectif de l'exercice 2015 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/51 : Adoption du budget annexe 2016 de l'assainissement collectif

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
(001)	1 600,65 €	(611)	9 051,80 €
(16)	4 915,00 €	(62)	2 539,00 €
		(66)	8 929,00 €
		(023)	1 393,89 €
TOTAL : 6 515,65 €		TOTAL : 21 913,69€	
RECETTES		RECETTES	
(021)	1 393,89 €	(70)	21 913,69 €
(1068)	206,76 €		
(27)	4 915,00 €		
TOTAL : 6 515,65 €		TOTAL : 21 913,69 €	

PROJET DE DELIBERATION N°2016/52 : Adoption du compte de gestion du budget annexe du service public d'assainissement non collectif 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2015 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/53 : Adoption du budget annexe 2016 du service public d'assainissement non collectif

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	DEPENSES
(040) 1 004,00 €	(011) 116 729,76 €
(21) 14 227,00 €	(012) 134 023,00 €
(23) 22 000,00 €	(023) 32 000 €
	(042) 5 231,00 €
	(65) 600,00 €
Restes à réaliser 13 403,00 €	(67) 200,00 €
TOTAL : 50 634,00 €	TOTAL : 288 783,76 €
RECETTES	RECETTES
(001) 5 959,00 €	(002) 84 471,76 €
(021) 32 000,00 €	(042) 1 004,00 €
(040) 5 231,00 €	(70) 173 704,00 €
(10) 7 444,00 €	(74) 29 604,00 €
TOTAL : 50 634,00 €	TOTAL : 288 783,76 €

PROJET DE DELIBERATION N°2016/54 : Adoption du compte de gestion du budget annexe de l'office de tourisme 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Office de Tourisme Intercommunal de l'exercice 2015 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/55 : Adoption du budget annexe 2016 de l'office de tourisme intercommunal

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	DEPENSES
(001) 4 204,52 €	(011) 63 656,00 €
(16) 15 000,00 €	(012) 192 000,00 €
(21) 3 200,00 € (barque)	(014) 2 200,00 €
	(65) 147,00 €
	(66) 200,00 €
	(023) 16 344,00 €
TOTAL : 22 404,52 €	TOTAL : 276 028,00€
RECETTES	RECETTES
(021) 16 344,00 €	(002) 4 204,52 €
(040) 1 331,00 €	(70) 11 550,00 €
(1068) 4 204,52 €	(73) 27 000,00 €
(10222) 525,00 €	(75) 17 920,00 €
	(77) Subvention BP: 205 000,00 € reprise IVD: 10 353,48 €
TOTAL : 22 404,52 €	TOTAL : 276 028,00€

PROJET DE DELIBERATION N°2016/56 : Adoption du compte de gestion du budget annexe du centre social et culturel 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Centre Social et Culturel de l'exercice 2015 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/57 : Adoption du budget annexe 2016 Centre Social et Culturel

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	DEPENSES
(001) 4 415,53 €	(011) 55 174,00 €
(020) 4 000 €	(012) 129 721,00 €
(21) 117 474,73	(042) 883,00
TOTAL : 125 890,26 €	TOTAL : 185 778 €
RECETTES	RECETTES
(040) 883,00 €	(70) 53 398,73 €
(10) 112 007,26 Dont: 88 000,73 € don CSCV	(74) Subvention BP: 110 000 € Autres: 9 100 €
(13) 13 000,00 €	(77) Don CSCV: 13 279,27 €
TOTAL : 125 890,26 €	TOTAL : 185 778 €

PROJET DE DELIBERATION N°2016/58 : Adoption du budget annexe service ADS 2016

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	DEPENSES
(21) 3 000 €	(011) 20 674 €
	(012) 101 700 €
	(023) 3 000 €
TOTAL : 3 000 €	TOTAL : 125 374 €
RECETTES	RECETTES
(021) 3 000	(70) 20 000 €
	(774) 105 374 €
TOTAL : 3 000 €	TOTAL: 125 374 €

PROJET DE DELIBERATION N°2016/59 : Adoption du compte de gestion du budget principal 2015

Il est proposé au Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Budget Principal de l'exercice 2015 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/60 : Adoption du budget primitif 2016

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	DEPENSES
(001) 600 400,18 €	(011) 1 803 619,20 €
(040) 303 238,20 €	(012) 4 526 051,61 €
(16) 628 662,00 €	(014) 1 617 835 €
(27) 30 000,00 €	(022) 50 000,00 €
Opérations : 1 689 694,62 €	(023) 945 000,00€
	(042) 372 525,00 €
	65) 2 983 042,83 €
	(66) 216 330,36 €
	(67) 507 644,00 €
TOTAL : 3 251 995,00 €	TOTAL : 13 022 048,00 €
RECETTES	RECETTES
(021) 945 000,00 €	(002) 620 287,70 €
(040) 372 525,00 €	(013) 74 836,00 €
(10) 993 859,80 €	(042) 303 238,20 €
(16) emprunts : 372 650,00 € Cautions : 1 000,00 €	(70) 1 105 204,00 €
(13) hors opération : 15 000,00 €	(73) 9 115 508.10 €
(13) opérations : 551 960.20 €	(74) 1 667 506,00 €
	(75) 122 268,00 €
	(77) 13 200,00 €
TOTAL : 3 251 995,00 €	TOTAL : 13 022 048,00 €

PROJET DE DELIBERATION N°2016/61 : Adoption des taux de la fiscalité locale des ménages 2016

Le budget principal 2016 est équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 5 031 650 €. Il est proposé d'adopter les taux de la fiscalité ménage comme suit :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2016	PROPOSITION TAUX 2016	PRODUIT ATTENDU 2016
T.H.	25 243 000	8.93%	2 254 200
F.B.	17 713 000	12.24%	2 168 071
F.N.B.	1 443 000	42.23%	609 379
total			5 031 650 €

Revalorisation de 1% en 2016

Progression des bases :

TH + 1.83 % (soit en réel + 0.83%)

TF + 0.70 % (soit en réel - 0.30%)

TFNB + 0.90% (soit en réel - 0.10%)

PROJET DE DELIBERATION N°2016/62 : Adoption du taux de la cotisation foncière unique 2016

TAXE	BASES PREVISIONNELLES 2016	PROPOSITION TAUX 2016	PRODUIT ATTENDU 2016
CFU	2 731 000 €	28.73% (28.73%)	784 702 € (764 684)

PROJET DE DELIBERATION N°2016/63 : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016

ANNEE	2016
BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE	18 200 477 €
TAUX	12.05 % (12.05)
PRODUIT ATTENDU	2 193 157 €

PROJET DE DELIBERATION N°2016/64 : Régularisation du compte 673 (annulation sur exercices antérieurs)

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à lisser sur 4 ans la somme à annuler au budget pour régulariser les titres de recettes des sommes dues entre l'ex CCR et l'ex CCHD. Ces sommes s'élèvent à 36525€ ce qui lissé sur 4 ans donne 9131.25€ par an de 2016 à 2019. Le total du compte 673 prévisionnel s'élève ainsi à 9131.25€ plus d'autres titres annulés divers pour une somme totale 2016 de 11 721 €.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/65 : Adoption des subventions 2016 1^{ère} partie

Action Sociale

Organisme	Voté 2015	Proposition 2016
SECOURS POPULAIRE	1 079 €	1 079 €
SOLIDAGE	500 €	500 €
RESTAURANT DU COEUR	6 000 €	6 000 €
CIAS du Val de Dronne	100 000 €	90 000 €
Total	107 579 €	97 579 €

SPORT
RAPPORTEUR : Jean-Pierre CHAUMETTE

PROJET DE DELIBERATION N°2016/66 : Adoption des tarifs et horaires des Piscines Intercommunales pour la saison estivale 2016

Les Piscines intercommunales de Ribérac et Verteillac seront ouvertes du 17 mai au 4 septembre 2016. L'ouverture au public se fera à compter du 28 mai 2016.

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants à compter de l'année 2016 :

		Ribérac	Verteillac
Enfants de moins de 3 ans		GRATUIT	GRATUIT
Enfants de 3 à 9ans	Unité	1.00 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	8.00 €	8.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	20.00 €	20.00 €
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, 10-18 ans, étudiants (sur présentation d'un justificatif)	Unité	1.50 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	12.00 €	9.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	30.00 €	30.00 €
Adultes	Unité	2.00 €	1.80 €
	Carnet de 10 entrées	16.00 €	14.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	40.00 €	40.00 €
Tarif de groupe - de 18 ans (à partir de 10 personnes)	accompagnant 1 gratuité pour 8 de + de 6 ans 1 gratuité pour 5 moins de 6 ans	0.80 €	0.50 €
Tarif de groupe + de 18 ans (à partir de 10 personnes)		1.60 €	1.00 €
Accompagnateur Visiteur		0.40 €	0.40 €
Campeur – de 18 ans		0.80 €	0.60 €
Campeur adulte		1.60 €	1.00 €
Location aquabike	carte de 5 séances	20.00 €	
	carte de 10 séances	35.00 €	
Ecole de natation (1 mois)	8-12 ans	15.00 €	
Aquagym /Aquafitness	1 séance	7.00 €	7.00 €
	Carte de 10 séances	50.00 €	50.00 €

- ☞ Les Pompiers Volontaires des Centres de Secours Principaux de Ribérac et de Mareuil sur Belle bénéficient de la gratuité d'accès aux Piscine Intercommunales
- ☞ Les écoles et les centre de loisirs du territoire de la CCPR bénéficient également bénéficient de la gratuité d'accès aux Piscine Intercommunales

Il est proposé de voter les horaires suivants :

**Ouverture du 17 mai au 4 septembre 2016
Du 17 au 27 mai pour les scolaires uniquement**

Ribérac et Verteillac : Ouverture public + scolaire du 28 mai au 5 juillet 2016

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	16H30-19H00	16H30-19H00	12H00-19H00	16H30-19H00	16H30-19H00	10H30-19H00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	16h30-19h00	16h30-19h00	15h00-19h00	16h30-19h00	16h30-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	15h00-19H00

Vacances scolaires : du 6 juillet au 31 août 2016

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	15h00-19H00

Période scolaire : 1^{er} septembre au 4 septembre 2016

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac et Verteillac	16H00-19H00	16H00-19H00	15H00-19H00	16H00-19H00	16H00-19H00	15H00-19H00	15H00-19H00

Par ailleurs une action spécifique sera conduite pour les élèves de CM 2 non nageurs puisque cet été il leur sera proposé gratuitement des cours d'apprentissage de la natation avant la rentrée au collège.

RESSOURCES HUMAINES
RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

PROJET DE DELIBERATION N°2016/67 : Création d'un poste de Chargé de Développement Economique

Il s'agit de créer à compter du 1^{er} juin 2016 un emploi de chargé de développement économique contractuel (3 ans) relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Animation d'un réseau local d'entrepreneurs locaux;
- Mise en œuvre et suivi d'actions collectives destinées à améliorer l'information entre entreprises, en coordination avec les acteurs du développement économique (organisations professionnelles, consulaires)
- Travail sur la problématique orientation/emploi/formation du territoire ;
- Mesure des besoins et mise en œuvre des dispositifs sur la transmission-reprise d'entreprises ;
- Réalisation d'études sectorielles ;
- Contribution aux démarches de marketing territorial engagées par les organisations professionnelles, consulaires ...
- Veille économique du territoire.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/68 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Président propose de créer un poste d'agent d'accueil dans les conditions ci-après, à compter du 01 mai 2016, en remplacement d'un départ.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il s'accompagne d'une convention avec le Pôle Emploi permettant de financer ce poste à hauteur de 85%.

Ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

La durée du travail est fixée à 30 Heures par semaine. Sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC Horaire.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/69 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois au maximum et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Les conditions de l'emploi sont les suivantes :

- Contenu du poste : Service technique : entretien bâtiments, voirie, espaces verts
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC

PROJET DE DELIBERATION N°2016/70 : Recrutement d'agents du service tourisme et pour les piscines intercommunales en raison d'un accroissement saisonnier d'activités

Pour le service tourisme : Recrutement direct de cinq agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

Ils assureront une fonction d'adjoint d'animation selon les caractéristiques suivantes :

- deux contrats pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 1^{er} juin au 30 septembre 2016.
- deux contrats pour une durée hebdomadaire de 30 heures du 1^{er} juin au 30 juin, pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 1^{er} juillet au 31 août et pour une durée hebdomadaire de 30 heures du 1^{er} septembre au 30 septembre 2016.
- un contrat pour une durée hebdomadaire de 30 heures du 1^{er} juin au 30 juin, pour une durée de 35 heures du 1^{er} juillet au 31 août et pour une durée de 30 heures du 1^{er} septembre au 30 septembre 2016.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340/majoré 321.

Pour les piscines intercommunales : Recrutement direct de douze agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

- un contrat pour une durée de 35 heures du 2 au 11 juillet 2016.
- un contrat pour une durée de 40 h du 10 au 17 juillet 2016.
- un contrat pour une durée de 35 heures du 18 juillet au 25 juillet 2016.
- un contrat pour une durée de 35heures du 24 au 31 juillet 2016.
- un contrat pour une durée de 35 heures du 1^{er} au 8 août 2016.
- un contrat pour une durée de 35 heures du 07 au 14 août 2016.
- un contrat pour une durée de 40 heures du 15 au 22 août 2016.
- un contrat pour une durée de 35 heures du 22 au 28 août 2016.
- un contrat pour une durée hebdomadaire de 20 heures du 28 mai au 2 septembre 2016.
- un contrat pour une durée hebdomadaire de 20 heures du 16 mai au 04 septembre 2016.
- un contrat pour une durée hebdomadaire de 14 heures du 28 mai au 02 septembre 2016.
- un contrat pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 16 mai au 04 septembre 2016.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340/ majoré 321.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/71 : Modification du tableau des effectifs - Suppressions de postes

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les modifications approuvées par le Comité Technique de la CCPR, en date du 4 mars 2016:

- Suppression d'un poste d'adjoint de patrimoine 1^o classe de 35heures suite à un changement de filière par l'intégration directe de l'agent sur un autre grade.

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation 1° classe à 31 heures car l'agent était en détachement de son poste. Depuis le 1^{er} juin elle est titulaire du grade d'ATSEM.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2° classe de 29 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° classe de 20.30 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016.
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal 1° classe de 30 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° classe de 28 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° classe de 25 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° classe 25 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2° classe de 31 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° classe en CDI de 17.5 heures suite à l'augmentation du temps de travail
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2° classe en CDI de 3.08 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au 1^{er} janvier 2016
- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2° classe en CDI de 4.89 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent.
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2° classe en CDI de 32 heures suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent.
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2° classe de 24 heures suite à la démission de l'agent.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1° classe de 23.5 heures suite au départ en retraite de l'agent.

PROJET DE DELIBERATION N°2016/72 :

Régime Indemnitaire des agents de la CCPR

Cette délibération modifie et annule la délibération n° 2015/179 du 12 novembre 2015.

En effet le décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 instaurant la PFR est abrogé depuis le 31 décembre 2015. Dès lors, cette prime ne peut plus être versée et doit être supprimée.

Commune représentée par un délégué :

Si vous ne pouvez pas assister à cette séance, merci d'en informer votre suppléant. Si celui-ci ne peut pas assister à la réunion vous pouvez donner à un collègue de votre choix une procuration.

Commune représentée par plusieurs délégués :

Si vous ne pouvez pas assister à cette séance, vous pouvez donner une procuration à un collègue de votre choix.

PROCURATION

Je soussigné(e), conseiller(e) communautaire de la commune de, empêché(e) d'assister à la séance du conseil communautaire du, déclare donner pouvoir à mon/ma collègue M/Mme..... pour voter en mon nom au cours de la séance.

Fait à, le

Signature,